



République Française
Département : AISNE
Arrondissement : Château-Thierry
BLESMES - COMMUNE

Procès verbal

Le lundi 23 février 2026 à 20 heures 00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 17 février 2026, s'est réunie sous la présidence de Francis ANDRE.

Secrétaire de la séance : Bernadette FIEVET

Présents : Francis ANDRE, Laurent GRUZON, Bernadette FIEVET, Eric MORELLON, Valérie KUBARSKI, Maxime DUFLOCQ, Michel TANGUY

Représentés :

Absents :

Excusés : José BASTOS

Ordre du jour :

- Approbation et autorisation de signature Contrat Territorial Global (CTG)
- Cession amiable par la commune de BLESMES d'une maison sis 12, rue des Roinettes
- Assignation en validation de congé, résiliation de bail et expulsion

Délibérations du conseil :

Approbation et autorisation de signature Contrat Territorial Global (CTG) (N° DE_2026_01)

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu les orientations stratégiques portées par la collectivité de Blesmes en matière de politiques éducatives, sociales, familiales, culturelles et d'animation de la vie locale ;

Viser les délibérations communales

Vu le projet de Contrat Territorial Global (CTG) proposé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Département de l'Aisne ;

Vu la nécessité de renforcer la coordination et la cohérence des actions menées sur le territoire au bénéfice des familles, des enfants, des jeunes et plus largement des habitants ;

Considérant que le CTG constitue un cadre de coopération pluriannuel visant à soutenir et développer les politiques locales de service à la population ;

Considérant que ce contrat permet de renforcer l'accompagnement technique et financier de la CAF dans les domaines suivants :

- petite enfance et parentalité,

- enfance et jeunesse,
- animation de la vie sociale,
- inclusion sociale,
- accès aux droits,
- qualité de vie et attractivité du territoire ;

Considérant que l'élaboration du CTG a donné lieu à un diagnostic partagé entre la collectivité, la CAF et les partenaires du territoire ;

Considérant que le document contractuel issu de cette démarche fixe des objectifs stratégiques, un plan d'actions et des engagements réciproques ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- **D'APPROUVER** la Convention Territoriale Globale (CTG) conclue à l'échelle du territoire de la Communauté d'Agglomération de la Région de Château-Thierry, en partenariat avec la CAF de l'Aisne ;
- **D'APPROUVER** l'adhésion de la collectivité de Blesmes à cette démarche contractuelle, dans le respect de ses compétences propres et au bénéfice des familles de son territoire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale ainsi que tout document y afférent,
- **D'AUTORISER** Monsieur Madame le Maire à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération : ajournée

Assignation en validation de congé, résiliation de bail et expulsion (N° DE_2026_03)

Monsieur le Maire rappelle que :

- Un bail d'habitation a été conclu le 1er janvier 2014 entre Madame DELACOURT Christiane et la commune de Blesmes, portant sur un bien situé au 2, place de la mairie 02400 BLESMES.
- En raison de manquements graves et répétés à ses obligations contractuelles, le locataire a commis des fautes justifiant la résiliation judiciaire du bail, notamment :
 - Des troubles de jouissance
- Un congé a été délivré au locataire par lettre recommandée en date du 12 mars 2025
- Le locataire se maintient dans les lieux et n'a pas donné suite audit congé

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décide :

1. **D'autoriser l'introduction d'une action judiciaire** à l'encontre de Mme DELACOURT Christiane devant le juge des contentieux de la protection de Soissons :
 - Validation du congé
 - Résiliation de bail et condamnation aux paiements des loyers (charges, indemnités d'occupation, intérêts, frais et dépens)
 - Expulsion

2. De donner tous pouvoirs à Monsieur le maire, Francis ANDRE pour :

- signer tout acte,
- mandater maître CORROY Karine en qualité d'avocat Et la SCP CHAUVIN ASSOCIES en qualité de commissaire de justice
- Et d'accomplir toute diligence nécessaire à la procédure

La présente délibération sera transcrite sur le registre des décisions et produite en justice si nécessaire.

Délibération : ajournée

Cession amiable par la commune de BLESMEs d'une maison sis 12, rue des Roinsettes (N° DE_2026_04)

Monsieur le Maire souhaite optimiser le patrimoine foncier de la commune, en vendant le bien au sis 12, rue des Roinsettes, parcelles AB 119 pour 02 ca et AB 120 pour 03 a 76 ca dont elle n'a pas l'utilité.

Vu la délibération n°2021_023 du 23 juin 2021 pour acquérir ce bien.

Vu la signature de l'acte de vente avec maître NOTTA Jean-Michel, notaire à Château-Thierry

Vu la copie publiée avec mention le 28/12/2021.

Vu l'offre d'achat de madame KRIKILION PIERRAT Mélanie Catherine proposant l'acquisition du bien immobilier sus 12, rue des Roinsettes

Considérant que le bien est inscrit dans la patrimoine privé de la commune, il est élevé sur cave et comprend :

Au -rez-de-chaussée : couloir desservant une pièce, une petite cuisine,

A mi-étage : w.c avec lavabo

A l'étage : deux pièces

Grenier au-dessus

Jardin sur le côté et derrière la maison

Le tout tenant du nord et de l'ouest à la commune de Blesmes (mur mitoyen), de l'est par un mur mitoyen à Madame LE LEY (ou représentant) et du sud à la rue des Roinsettes.

Considérant que le bien est libre de toute location ou occupation

Le conseil municipal, décide après en avoir délibéré ;

- D'approuver la cession, à l'amiable, par la commune de Blesmes, au profit de madame KRIKILION PIERRAT Mélanie Catherine, au prix de 66 000.00€ net vendeur des biens et droits immobiliers dépendant de l'ensemble immobilier situés au 12, rue des Roinsettes.

- De motiver cette cession, au motif que la commune n'a plus d'utilité de cette maison

- De motiver le prix de 66 000.00€
- D'autoriser le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique ainsi que toutes les pièces s'y rapportant de quelque nature que ce soit.
- D'autoriser le Maire à subdéléguer, le cas échéant, à un de ses adjoints, le pouvoir de signature de promesse de vente, de l'acte authentique, de cette propriété, ainsi que tout document lié à la présente transaction décrite
- De dire que les recettes seront versées au budget communal de Blesmes.
- De verser une commission de 6 000€ à l'agence immobilière CANDAT à Château-Thierry.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour exécuter la présente délibération.

Délibération : ajournée

Francis ANDRE
Président de séance



Bernadette FIEVET
Secrétaire de séance

